



Municipalité de Crabtree

# AVIS PUBLIC

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Le règlement 2011-196 est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité de la Municipalité Régionale de Comté de Joliette.

Ce règlement 2011-196 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 entre en vigueur le 18 janvier 2012.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree ce, 18 janvier 2012

Pierre Rondeau

.....  
Secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

**Pierre Rondeau**

Je soussigné(e), .....  
Nom  
de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 18 janvier 2012 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 janvier 2012

*Pierre Rondeau*  
.....